

**SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DU HAUT-JURA**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 14 JANVIER 2008**

PRESENTS : Mmes Anne DOUKHAN, Irmtraut PAGNIER, Ursula RHYNER, Marie-Agnès GROS, Véronique BEAUD, Claudie PILLARD
Mrs François CASAGRANDE, Lucien MAIRE, Claude CAVALLINI, Frédéric PANSARD, Alexandre DEBORDES, Philippe MERMET, Emile MARNAT

EXCUSES : Mmes Isabelle HILLEWAERE, Sylvie ZALIO

ABSENT : M. Nicolas GOSSET

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et passe à l'ordre du jour.

L'assemblée désigne à l'unanimité Madame Anne DOUKHAN, comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2008 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2008.

Monsieur Philippe MERMET précise que sur le compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2008 dans le paragraphe affaires diverses au d) information : Il s'agit d' un parking et non pas d'un bâtiment nordique.

Après cette remarque, le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité.

2) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GTJ :

La présente convention a pour objet de définir l'engagement mutuel des parties (SMDT et GTJ) en vue d'assurer l'entretien pré-hivernal et hivernal des itinéraires GTJ de ski de fond et de raquette, de leurs variantes et des itinéraires d'accès, dans le cadre des préconisations détaillées dans la 'Charte d'aménagement, d'équipement et d'entretien des itinéraires GTJ'.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la convention avec l'association GTJ et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

.../...

3) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LAJOUX :

Le comité syndical lors de la réunion du 18 décembre 2008 a demandé que dans cette convention il soit supprimé une partie de l'article 3 notamment où il s'agit de déduire les prestations engagées par la commune de Lajoux.

Le SMDT a reçu une lettre du 14 janvier 2009 de la commune de Lajoux concernant cette convention, demandant que les paragraphes suivants soient rajoutés :

Dans l'article 2-4 : communication

' Un individu titulaire d'un badge ski nordique 'Hautes-Combes' pourra emprunter le télésiège de Lajoux ainsi que le titulaire d'un badge 'baladaski'.

Article 3-1 : conditions financières

La commune de Lajoux peut être amenée à déneiger la route forestière du Massacre, sur la demande du SMDT, en fonction des conditions d'enneigement.

Cette prestation sera facturée en fin de saison sur justificatif établi par l'employé communal, à raison de 55,67 € de l'heure pour une utilisation de l'étrave et à raison de 102,14 € de l'heure pour une utilisation de la turbine (tarifs en vigueur pour la saison 2008/2009).

Madame Marie-Agnès GROS est surprise de ce courrier car ce message ne correspond pas aux paroles de Monsieur Thierry GRECARD, maire de Lajoux, lors de la réunion du 13 janvier 2009 avec les collectivités. De plus elle précise que le déneigement de la route du massacre profite économiquement à la commune de Lajoux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 12 voix pour et une abstention (M. Philippe MERMET) que ce paragraphe 3-1 mentionné ci-dessus soit supprimé.

Monsieur François CASAGRANDE demande que soit également précisé dans la convention que la commune de Lajoux est responsable de tous individus empruntant le télésiège, titulaire d'une redevance nordique ou alpine.

Une nouvelle convention sera adressée à la commune de Lajoux.

4) BILAN DES VACANCES DE NOEL 2008-2009 :

La neige, le soleil et les touristes étaient au rendez-vous pendant les vacances de Noël 2008-2009 et une réunion a eu lieu le mardi 13 janvier 2009 avec le personnel, puis avec les collectivités ayant une convention avec le SMDT pour faire un bilan de ces premières vacances.

Monsieur MARNAT explique à l'assemblée les soucis de machines pendant ces vacances et le SMDT aurait dû communiquer sur les difficultés rencontrées.

Le chiffre d'affaire des ventes de badges est en augmentation par rapport à l'année dernière à la même époque mais il faut être prudent, l'hiver n'est pas terminé.

Pour Monsieur CASAGRANDE, il faut comparer le chiffre d'affaire par rapport au nombre d'heures de damage.

L'assemblée souhaite que le secrétariat demande un devis pour 15 panneaux, danger, descente rapide en plastique, avec support.

.../...

Madame BEAUD demande que soit adressée à chaque commune un modèle d'arrêté pour la sécurité des pistes.

5) PRIMES AUX PERSONNELS :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 12 voix pour et une abstention (M. Philippe MERMET) d'attribuer une prime de 200 € par mois à Monsieur François MERMET à partir du 1^{er} décembre 2008. Cette proposition annule la décision prise sur ce sujet lors de la réunion du 18 décembre 2008.

Pour Monsieur Raphaël DESCHAMPS, le comité syndical décide d'attribuer une prime à la fin de la saison d'hiver et le montant sera étudié à ce moment là en fonction des heures de damage effectuées.

Pour Madame Jeanne GENTET, la commission du personnel la recevra vendredi 16 janvier 2009 et sa demande sera étudiée lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission du personnel se réunira le vendredi 16 janvier 2009 à 9 heures à la salle des Dolines.

6) POLITIQUE BUDGETAIRE 2009 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide pour l'élaboration du budget primitif 2009, de chiffrer et d'essayer de financer :

- un engin de damage
- une remorque
- du petit matériel
- un scooter à pression hydraulique

7) ORGANISATION DU SMDT :

Monsieur Claude CAVALLINI fait un compte-rendu de la réunion du 31 décembre 2008, suite à la crise de la fin d'année.

Il est décidé l'organigramme suivant :

En cas de panne de machine :

Le chauffeur prévient M. François MERMET, qui informe le siège social à Lajoux et le secrétariat du siège informe les prestataires, tous les élus du SMDT et prépare des affiches pour les cabanes.

Toutes les réclamations concernant le personnel devront être adressées à la commission du personnel.

Monsieur MARNAT se propose de répondre directement à tous les mails de réclamations.

L'assemblée remercie Monsieur François MERMET pour son travail notamment pour le dépannage des machines.

.../...

Monsieur Claude CAVALLINI demande à Monsieur MARNAT sa position quant à sa démission en tant que Président du SMDT.

Monsieur Emile MARNAT informe l'assemblée qu'il est prêt à continuer ses fonctions de président et qu'il a donné sa démission pour soutenir Monsieur François MERMET.

Monsieur Lucien MAIRE souligne qu'il n'a pas apprécié la méthode et qu'il existe d'autres procédés pour évoquer des problématiques.

Par courrier reçu le 14 janvier 2009, la sous-préfecture accepte la démission de Monsieur Emile MARNAT de sa fonction de Président et de son mandat de délégué du Syndicat mixte de Développement Touristique du Haut-Jura, donc officiellement Monsieur Emile MARNAT n'est plus président à compter du 14 janvier 2009 et c'est Monsieur François CASAGRANDE, 1^{er} vice-président qui doit assurer la présidence.

Par conséquent, ***une réunion est programmée le mardi 27 janvier 2009 à 18 heures à la salle des dolines*** pour élire un nouveau président du SMDT. Sachant que Monsieur Emile MARNAT est candidat à ce poste.

8) AFFAIRES DIVERSES :

a) demande de l'amicale sportive du Haut-Jura :

L'amicale sportive du Haut-Jura organise chaque année le concours de ski du comité de ski de bourgogne qui se déroulera le 24 et 25 janvier 2009 sur la piste du Manon, et demande un devis pour le damage.

L'assemblée demande à Monsieur François MERMET de calculer le temps de damage pour cette course et il sera facturé à cette association 150,00 € de l'heure.

b) demande du SGT :

Le club SGT de Saint-Martin Boulogne organise chaque année les 7 et 8 mars 2009 une course internationale de chiens de traîneau et demande la mise à disposition du personnel de damage.

Le comité syndical donne son accord à l'unanimité.

c) courrier de M. Verguet :

Monsieur Verguet demande que le circuit des gîtes en raquettes soit tracé comme en 2005.

Le comité syndical rappelle que le traçage des sentiers raquettes est de la compétence des communes.

d) achat de présentoir :

Le SMDT a reçu un devis pour l'achat d'un présentoir pour le point information à la Pesse et le coût est de 239,20 € TTC.

Avant de donner un avis, les membres du comité syndical veulent se rendre sur place.

---5---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 21 heures 45.

Fait à Lajoux, le 15 janvier 2009
Le vice-Président,

François CASAGRANDE